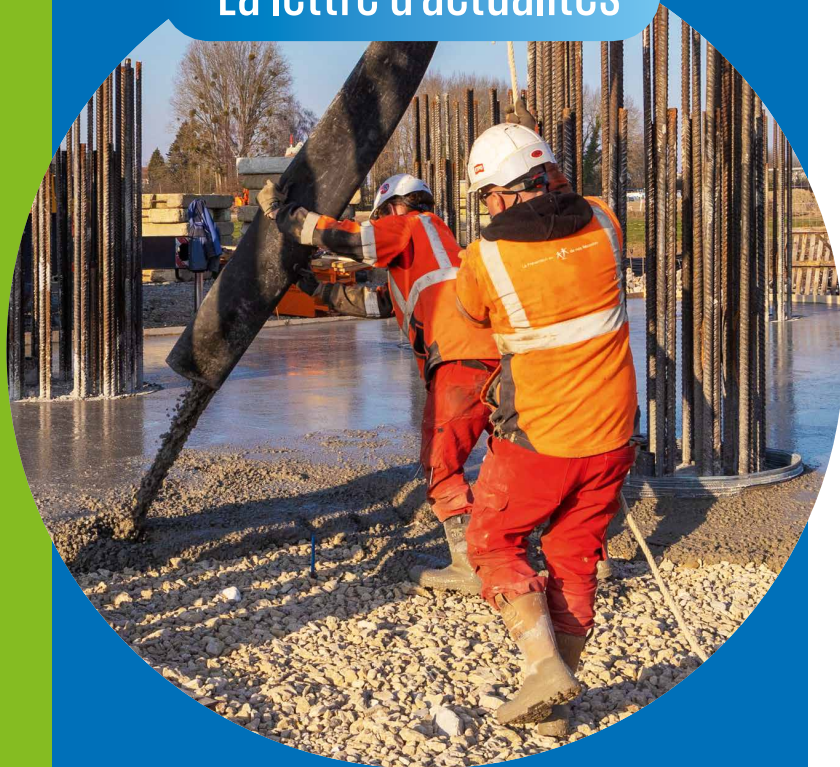




N°5 – MAI 2023

MON CANAL

La lettre d'actualités

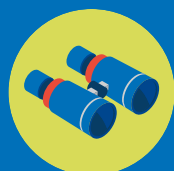


EN CE MOMENT DANS LE COMPIÉGNOIS-NOYONNAIS



5 RÉUNIONS D'INFORMATION

dans 5 communes du Noyonnais
entre le 1^{er} juin et le 4 juillet



SAMEDI 8 JUILLET 2023

Balade « Marchons sur le Canal »
à Noyon



DÉJÀ 160 PERSONNES MOBILISÉES

lors des pics d'activité
sur les chantiers de Montmacq

Restons connectés

compiegnois.noyonnais@scsne.fr
www.canal-seine-nord-europe.fr



L'OISE SUR SA LANCÉE

Tandis que dans le Compiégnois, les travaux entre Thourotte et Cambronne-lès-Ribécourt se précisent et les libérations d'emprises se poursuivent, une nouvelle étape se profile dans le Noyonnais.

Trois années de concertation entre les acteurs du territoire et la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) ont permis d'affiner le tracé entre Passel et Libermont. Pour découvrir les contours du Canal sur ces 15 km du secteur 2, une série de rencontres, au plus près de chez vous, vous est proposée dès le 1^{er} juin. Nous espérons vous y voir nombreux !

L'automne prochain sera ensuite ponctué par l'enquête publique environnementale pour cette partie noyonnaise. Durant cette étape participative, le dossier d'autorisation environnementale, actuellement en cours d'instruction, sera consultable en ligne et en mairies. Les informations complémentaires seront diffusées le moment venu dans les communes concernées et sur le site internet du Canal.

Entre Compiègne et Passel, les travaux prenant de l'ampleur, les effets sur l'emploi et l'activité locale commencent à se concrétiser ainsi que les actions pour que notre territoire bénéficie pleinement de l'arrivée du Canal dès sa construction.

Et en parlant de construction, rappelons-nous de rester prudents à proximité des sites en chantier, notamment aux abords de la RD 66 entre Montmacq et Cambronne-lès-Ribécourt. La sécurité est une priorité pour la SCSNE. Elle est l'affaire de tous et de tous les instants !

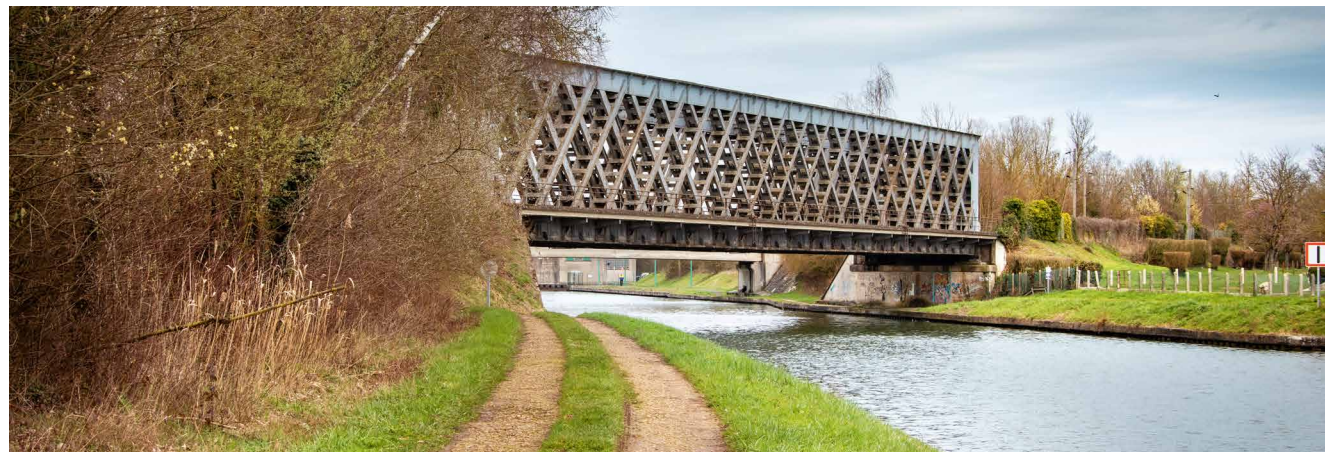
Enfin, l'actualité du Canal s'intensifiant sur notre territoire, les "canaux" d'information se déploient aussi ! Abonnez-vous sur le site du Compiégnois-Noyonnais pour recevoir par mail les newsletters et flashs infos travaux de notre territoire.

C'est toujours avec plaisir que nous vous adressons cette lettre d'actualités dont nous vous souhaitons bonne lecture. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques par mail !

Lyna Pobeda,
Directrice du territoire Compiégnois-Noyonnais

La Société du Canal Seine-Nord Europe est le maître d'ouvrage du projet. Établissement Public Local, elle est pilotée par la Région des Hauts-de-France, les Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, en partenariat avec l'État et l'Union européenne.

**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**



© SCSNE / A.-C. Barbier

3 ANS DE DIALOGUE POUR UN CANAL PARTAGÉ DANS LE NOYONNAIS

Engagées début 2020, les études de conception détaillée des aménagements du Canal Seine-Nord Europe dans le nord de l'Oise se sont achevées en début d'année. L'ouvrage qui sera construit à partir de 2024-2025 est le fruit d'un dialogue exigeant et constructif avec les élus, la profession agricole et les habitants.

Avec plus d'une soixantaine de moments d'échanges entre la Société du Canal Seine-Nord Europe et les acteurs du territoire, la concertation a été au cœur de la définition du projet durant 3 ans. Elle a permis de prendre en considération l'ensemble des enjeux (techniques, environnementaux, agricoles, paysagers et patrimoniaux) et de trouver les solutions les plus équilibrées. Tour d'horizon de ces échanges qui ont amélioré le projet.

Pour limiter l'emprise du Canal sur les terres agricoles, la portion de Canal – le bief – entre les écluses de Noyon et de Catigny a été relevée de 1,50 m et raccourcie de 1,4 km. À la clé, une diminution de près de 3 millions de m³ d'excédents de matériaux à déposer et plus de 10 hectares économisés.

Dans le même esprit, la configuration des 4 dépôts de matériaux qui seront rendus à l'agriculture est issue du dialogue avec les exploitants. En outre, une part importante des quelque 100 hectares d'aménagements écologiques (prairies sèches, zones humides, boisements...) et paysagers a permis de valoriser des délaissés* créés entre le futur Canal et le canal du Nord ou la route de Roye, et ainsi de ne pas consommer davantage de terres.

* On appelle ainsi une portion de terrain dont la configuration (faible largeur, enclavement...) ne permet pas d'envisager de culture agricole.



© SCSNE - ONE

Le cadre de vie et la mobilité des habitants ont aussi été pris en compte. Les nouveaux accès aux communes ont fait l'objet de nombreuses discussions pour trouver les meilleures solutions, notamment entre Passel et Pont-l'Évêque ou sur le secteur Vauchelles – Sermaize. Au niveau de Noyon et à Catigny, une attention particulière a été apportée à l'insertion paysagère du Canal et de ses écluses. Enfin, l'organisation du chantier a été adaptée, en particulier pour préserver de bonnes conditions d'accès à Noyon.

Le Canal Seine-Nord Europe va profondément transformer le territoire en créant de nouveaux paysages et lieux de promenades, mais grâce au dialogue mené, les choix d'aménagements respectent l'identité du territoire et permettront d'offrir un cadre de vie et de travail de qualité à l'issue des travaux.

À VOTRE RENCONTRE

Un nouveau cycle de rendez-vous avec les habitants est organisé dès le printemps dans le Noyonnais. L'objectif : échanger sur des sujets locaux et préparer l'arrivée du Canal sur le territoire.

La Société du Canal Seine-Nord Europe continue d'informer les habitants et les acteurs locaux sur les caractéristiques du Canal dans le Noyonnais. Après une rencontre avec les habitants du quartier de Maigremont à Noyon et une réunion d'information générale à Noyon fin 2022, les équipes du Canal Seine-Nord Europe viendront partager le détail des aménagements du Canal avec les habitants du territoire en juin et juillet.

- + Cinq réunions d'information et d'échanges centrées sur les enjeux locaux se tiendront entre le 1^{er} juin et le 4 juillet :
 - pour les communes d'Écuvilly, Frétoy-le-Château, Beaulieu-les-Fontaines et Libermont
le jeudi 1^{er} juin à 18 h à Écuvilly,
 - pour les communes de Passel et Pont-l'Évêque
le jeudi 8 juin à 18 h à Pont-l'Évêque,
 - pour les communes de Campagne et Catigny
le jeudi 15 juin à 18 h à Campagne,
 - pour les communes de Vauchelles et Porquéricourt
le jeudi 22 juin à 18 h à Porquéricourt,
 - pour les communes de Beaurains-lès-Noyon et Sermaize
le mardi 4 juillet à 18 h à Beaurains-lès-Noyon.
 - + **Le samedi 1^{er} juillet matin**, la Société du Canal Seine-Nord Europe sera présente sur le Marché aux fruits rouges de Noyon.
 - + **Le samedi 8 juillet**, participez à la balade « Marchons sur le Canal » autour de Noyon pour découvrir in situ, les futurs aménagements du Canal.
- Retrouvez prochainement toutes les informations pratiques de ces rencontres sur le site www.canal-seine-nord-europe.fr



© MDCA / J.-Y. Deruyter

EN BREF...

Rendez-vous sur le site internet du Canal à la rubrique *Le Canal chez vous* > *Territoire Compiégnois-Noyonnais* pour trouver infos, actus, photos, alertes



et agenda du Canal dans l'Oise. Et pour recevoir ces infos par e-mails, abonnez-vous via le formulaire en ligne !



Le port intérieur de Noyon fait l'objet d'une réunion de concertation organisée le mercredi 31 mai à 18 h par la Région Hauts-de-France et la Communauté de communes du Pays Noyonnais, maîtres d'ouvrage des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe. Plus d'infos sur www.hautsdefrance.fr



En début d'année, le premier contrat territorial de développement (CTD) du Compiégnois-Noyonnais a été signé entre les acteurs locaux et la SCSNE. Cet outil recense les conditions pour faire de la nouvelle voie fluviale, une opportunité de développement local, avec par exemple des dispositifs en faveur de l'emploi ou la mise en œuvre d'aménagements de loisirs et promenade en bord de Canal.

COMPENSER DURABLEMENT

4 QUESTIONS À
ANTOINE LEFRANCQ,
RESPONSABLE
DES TRAVAUX
ENVIRONNEMENTAUX



ANTOINE LEFRANCQ

Quel est votre rôle dans la démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe ?

Je pilote les travaux de compensation environnementale sur l'ensemble du tracé du Canal, soit plus de 1 100 hectares de plantations et d'aménagements environnementaux. Le projet du Canal s'inscrit dans une démarche ERC – éviter-réduire-compenser – qui consiste tout d'abord, dès la conception du projet, à faire en sorte d'éviter au maximum les impacts sur l'environnement ou à les réduire lorsqu'ils ne peuvent être évités. Quand ils ne peuvent ni être évités, ni être réduits, les effets sont compensés par des aménagements sur mesure. La compensation doit permettre de rétablir et même d'améliorer la situation écologique du milieu traversé.

Comment décide-t-on des compensations à faire ?

C'est une étude générale d'impact du Canal sur le tracé qui nous permet d'identifier très finement les besoins de compensation puis les sites propices à leur réalisation. Toutes les mesures préconisées sont décrites dans la demande d'autorisation environnementale et la mise en œuvre commence quand l'autorisation est accordée, le plus possible en amont des travaux, avant la survenue des premiers impacts. Les aménagements sont réalisés en dehors des périodes de reproduction et nidification de la faune, c'est-à-dire de septembre à mars.

Le saviez-vous ?

Dans des boisements très denses, il est parfois utile d'abattre des arbres pour amener la lumière à d'autres qui se développeront mieux et offriront des habitats aux oiseaux et chauves-souris...



© SCSNE / A.-C. Barbier

Concrètement, sur le territoire, quels aménagements compensent le Canal ?

Les mesures de compensation dépendent du contexte écologique propre à chaque milieu impacté. C'est donc vraiment au cas par cas. Ainsi, dans le Compiégnois où nous intervenons beaucoup dans la vallée inondable de l'Oise, il s'agit principalement de restaurations de zones humides – mares, prairies humides, ripisylves (végétation de bord de rivière)... Dans le Noyonnais, nous travaillons également sur des milieux ouverts secs – fourrés, prairies, boisements secs... Plus généralement, nous menons des travaux de plantations (haies, lisières forestières...), mettons en place des actions contre les espèces envahissantes, restaurons des frayères à brochet, etc.

Et comment s'assure-t-on de l'efficacité de ces mesures ?

Nous avons pour obligation d'entretenir les sites de compensation pendant 30 ans. Nous lancerons des appels à projet pour confier cette gestion dans la durée à des organismes spécialisés qui seront financés par la Société du Canal Seine-Nord Europe. Nous évaluons le bon fonctionnement de la compensation sur le long terme et, si nécessaire, nous procédons à des actions d'amélioration.

500 HA

de mesures de compensation environnementale dans le Compiégnois-Noyonnais

« On travaille avec le vivant et le résultat s'apprécie dans le temps. »

L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Menée fin 2020, l'enquête publique environnementale du secteur 1 du Canal, de Compiègne à Passel, a débouché sur l'obtention de l'autorisation environnementale par arrêté préfectoral, le 8 avril 2021. Cette étape administrative clé s'annonce maintenant pour le reste du Canal, de Passel à Aubencheul-au-Bac.

POURQUOI ET COMMENT ?

La loi sur la protection de la nature de 1976 prévoit que tout grand projet d'aménagement susceptible d'affecter l'environnement soit réalisé en y incluant des mesures de compensation pour pallier ses effets sur la faune, la flore, l'eau et les sols. Ces dispositions sont précisément intégrées au dossier de demande d'autorisation environnementale, qui est soumis aux services de l'État, avant de pouvoir entreprendre les travaux.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, le tribunal administratif désigne une commission indépendante pour procéder à une enquête publique environnementale. Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet est rendu public, consultable en ligne et dans les mairies des communes concernées afin que le public, les collectivités, acteurs socio-économiques et associations puissent soumettre des observations.

À l'issue de l'enquête, la commission étudie l'ensemble des contributions et rédige son avis. La décision d'autorisation environnementale est rendue par la Préfecture.

QUAND ?

Les dates et modalités de l'enquête publique environnementale sont annoncées au moins 15 jours à l'avance. Les informations sur l'enquête publique environnementale du CSNE entre Passel et Aubencheul-au-Bac qui devrait se tenir à l'automne, seront publiées officiellement, diffusées aux communes et annoncées par voie de presse et sur le site du Canal Seine-Nord Europe.

Tout le détail de l'Enquête publique environnementale du Compiégnois est en ligne canal-seine-nord-europe.fr/nos-engagements/environnement/autorisation-environnementale-s1



ESPÈCES LOCALES SOUS HAUTE PROTECTION



© Team O+

Sur les chantiers de Montmacq, la faune est protégée au maximum pendant les travaux... En amont des campagnes de déboisements comme celle menée cet hiver à Montmacq, l'écologue procède à l'inspection des spécimens susceptibles d'héberger chauves-souris, loirs ou autre espèce locale. Afin de laisser s'échapper les petits animaux, les branches habitées sont alors coupées, descendues et déposées sur le terrain au moins 48 heures avant l'abattage de l'arbre.

Fin 2022, des pêches de sauvegarde ont également permis de reloger dans la rivière Aisne à Choisy-au-Bac, quelque 850 poissons de neuf espèces différentes, prélevés dans un étang situé sur un chantier de Montmacq.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LE NOYONNAIS

3 250 mètres linéaires de berges lagunées et 2,5 hectares d'annexes hydrauliques, zones humides favorables au développement de la vie aquatique, seront créés au long du Canal entre Passel et Libermont. En parallèle, le projet désormais finalisé pour le Noyonnais, prévoit la création de 6 sites de compensation écologique, soit quelque 110 hectares d'aménagements pour restaurer des milieux adaptés à la faune et la flore locales. Enfin, 6 sorties d'eau, réparties sur les 15 km de cette partie du Canal, permettront aux grands animaux de le franchir, afin de préserver les corridors écologiques naturels.

L'ensemble des mesures de compensation prévues sera présenté au public du Noyonnais au cours de l'enquête publique environnementale.



© Team O+

EN BREF...

Le marché des travaux de l'écluse de Montmacq – Cambronne-lès-Ribécourt sera attribué avant fin 2023 pour débuter au premier trimestre 2024. Ce chantier exceptionnel se déroulera sur environ 4 ans et tout sera mis en œuvre pour limiter au maximum les nuisances occasionnées (bruit et circulation d'engins).

Vitesse limitée à 70 km/h sur la RD 66 entre Montmacq et Cambronne-lès-Ribécourt. Un radar de chantier, visible et annoncé, contrôle depuis janvier le respect de la limitation de vitesse instaurée pour la sécurité de tous, riverains et personnels des différents chantiers en cours.



© SCSNE

Plus écologique et moins onéreuse, la logistique fluviale est privilégiée chaque fois que possible pour les besoins des chantiers. Ainsi, deux tiers des enrochements destinés à la consolidation des berges de l'Oise rescindée ont été acheminés par bateaux depuis la Belgique.



© SCSNE / A.-C. Barbier

LE CANAL AVANCE



Vue d'ensemble des sites en chantier, début mars 2023 © SCSNE / J.-C. Hecquet

LES TRAVAUX CÔTÉ COMPIÉGNOIS

Entre Oise et RD 66, à l'est de Montmacq, les entreprises mènent de front depuis près de huit mois, le déplacement d'une partie de l'Oise et la construction du trio de ponts devant enjamber l'Oise déplacée, le Canal et le canal latéral à l'Oise.



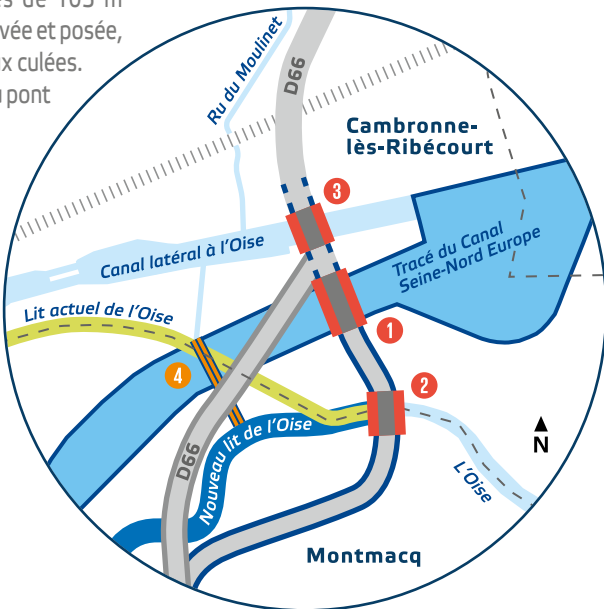
© SCSNE / J.-C. Hecquet

Sur le chantier du rescindement de l'Oise visant à libérer la place nécessaire au CSNE entre Thourotte et Montmacq, le tracé du nouveau lit de l'Oise est entièrement dessiné, laissant déjà entrevoir le profil du territoire remodelé par le Canal. La phase de creusement doit commencer avant l'été. Au nord, sur la commune de Cambronne-lès-Ribécourt, la construction des ponts progresse à vue d'œil. Les culées* du futur pont sur le Canal sortent de terre et depuis avril, les compagnons procèdent à l'assemblage des pièces métalliques du tablier** de l'ouvrage, préfabriquées en usine. Moment fort du chantier, l'impressionnante charpente de près de 105 m d'envergure sera ensuite soulevée et posée, à l'aide de grues, entre les deux culées. En contrebas, sur le chantier du pont

sur la nouvelle Oise, une déviation partielle de la rivière a été effectuée sur une trentaine de mètres pour permettre le coulage de la culée nord de l'ouvrage. Les travaux du troisième pont franchissant le canal latéral à l'Oise (CLO) débuteront ultérieurement, après la démolition de l'ouvrage actuel. La suite des travaux nécessitera la fermeture de la RD 66 avant la fin d'année pour acheminer les terres puis démolir le pont existant sur le CLO et construire son nouveau franchissement. Des déviations seront communiquées le moment venu.

OUVRAGES EN CONSTRUCTION

- 1 Pont sur le futur Canal Seine-Nord Europe
 - 2 Pont sur l'Oise
 - 3 Pont sur le canal latéral à l'Oise
 - 4 Siphon du Moulinet
- Route à créer
- - - Route rétablie
— Route à supprimer
||||| Voie ferrée
- - - Limite communale



* La culée d'un pont est la partie de l'ouvrage d'art qui sert d'appui aux extrémités et permet de supporter le poids du tablier.
** Le tablier d'un pont est la plate-forme horizontale qui supporte la charge du trafic.

LE SIPHON DU MOULINET BIENTÔT PRÊT

L'ouvrage enterré conduira le ru du Moulinet jusqu'à l'Oise rescindée, en passant sous le Canal. Ses puits d'entrée et de sortie ont été réalisés en début d'année. Deux tunnels parallèles de 260 m de long et 120 cm de diamètre ont ensuite été creusés à l'aide d'un microtunnelier. Le siphon sera opérationnel pour la mise en eau du nouveau lit de la rivière.



© SCSNE / J.-C. Hecquet

Calendrier prévisionnel*

- SEPTEMBRE 2022 – FÉVRIER 2024 Travaux de rescindement de l'Oise
- SEPTEMBRE 2022 – JUIN 2023 Construction du siphon du Moulinet
- SEPTEMBRE 2022 – SEPTEMBRE 2024 Construction des ponts de la RD 66
- NOVEMBRE 2023 – JUILLET 2024 Construction du déversoir de Montmacq (pour la régulation des crues)
- MARS 2023 – MARS 2025 Construction du pont de la RD 40 bis à Pimprez et Ribécourt-Dreslincourt

Abonnez-vous pour recevoir nos flashs infos travaux par mail sur le site du Compiégnois-Noyonnais



* Dates données à titre indicatif et susceptibles d'évoluer en fonction des aléas de chantier et des conditions météo.



© SCSNE / A.-C. Barbier

MODE D'EMPLOI(S)

ET SI, VOUS AUSSI, VOUS PARTICIPIEZ À LA CONSTRUCTION DU CANAL ?

Fin 2022, 465 personnes étaient déjà mobilisées sur le projet dont 58 % dans l'Oise. Conducteurs d'engins, géomètres, ouvriers spécialisés ou personnels d'entretien et de sécurité..., sur le premier gros marché de travaux en cours à Montmacq, près de 160 personnes sont mobilisées lors des pics d'activité et près de 12 000 heures d'insertion ont déjà été réalisées à fin février 2023. Vous êtes intéressé par ces opportunités de travail ou souhaitez vous former à un des métiers du Canal ? Rendez-vous sur les pages du site du Canal consacrées à la Démarche Grand Chantier.



Scannez le QR code
ou cliquez sur REJOIGNEZ
LA DYNAMIQUE sur le site
canal-seine-nord-europe.fr

#LeCanalAvecMoi

Partenaires financiers



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



Région
Île-de-France



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



www.canal-seine-nord-europe.fr